

CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DES DEPOSITAIRES DE PRESSE

ARTICLE 18-7 DE LA LOI DU 2 AVRIL 1947

ANNEXES DE LA SYNTHÈSE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

ARTICLE 8-4 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

VOLUME 4

- C2B Presse - M. Bruno BARBE (dépositaire de presse de Laval),
- Diffusion Agenaise de presse - M. Dominique BILLARD (dépositaire de presse d'Agen),
- SAS Presse des Vallées - M. Jean SARRAND (dépositaire de presse d'Annemasse),
- SAS Sodipresse - M. Philippe DERVILLE (dépositaire de presse de Valenciennes),
- SAS Armor Distripresse – M. Mathieu USAN (dépositaire de presse de Saint-Brieuc),
- Figeac Presse Diffusion – M. Michel DELFOUR (dépositaire de presse de Figeac),
- M. Bruno MEUCLET (dépositaire de presse de Douai),
- SAS Bresse Diffusion - M. Guillaume BELLE (dépositaire de presse de Bourg en Bresse),

Annexe 16 - Contribution de M. Bruno BARBE, C2B Presse, dépositaire de presse de Laval

Bruno BARBE

Laval , le 10 Juillet 2012

C2B PRESSE
38 rue de Rome
53000 LAVAL

Objet : Actualisation du schéma directeur niveau 2 / Contribution du dépositaire de Laval

Depuis 2005 et le début de l'érosion des chiffres d'affaires de notre filière , la rentabilité de nos affaires et leur pérenité est devenue une préoccupation constante . Il a fallu dès lors mener une politique de réduction des coûts et essayer de trouver des ressources complémentaires . Nous avons commencé à réduire notre masse salariale il y a 7 ans et demandé à nos équipes des efforts supplémentaires , que ce soit en charge de travail ou bien en polyvalence . Nous avons rationalisé nos tournées de livraison tous les ans pour tenir compte de la baisse des volumes livrés . Et au prix de tous ces efforts , nous avons pu conserver un niveau de rentabilité suffisant pour faire face à nos échéances .

Mais pour encore combien de temps ?

La conjoncture continue à éroder nos ventes de presse , alors que nous sommes arrivés au bout des réductions de coûts potentielles , et que les marges dégagées sur le hors-presse ne sont pas encore une compensation économique suffisante .

Il paraît dès lors évident que les périmètres des affaires du niveau 2 doivent grossir pour permettre des économies d'échelle sur les niveaux 1 et 2 . Cette restructuration est inévitable pour péreniser l'ensemble de la filière . Pour autant , il est souhaitable que le nouveau schéma continue à intégrer les forces de chacun des acteurs qui le compose aujourd'hui :

- > soutien et contrôle des éditeurs via les messageries
- > adaptabilité et efficacité des dépositaires indépendants qui ont une obligation de résultat , puisqu'ils engagent leurs fonds personnels .

Sans revenir sur le découpage géographique proposé (même si sa pertinence économique est pourtant sujette à débat) il me semble que la structure capitalistique des affaires du niveau 2 devrait associer un dépositaire indépendant (titulaire du mandat) et les éditeurs (soit directement , soit par l'intermédiaire des messageries) pour les raisons exposées ci-dessus . La pérenité d'un système trop intégré ne me semble pas assurée à court terme .

Notre filière est fragilisée par ces structures qui restent déficitaires malgré des ressources sans cesse augmentées , par ces appels continuels pour des refinancements privés ou publics . Les seuls acteurs qui ont su préserver leur équilibre économique sont les structures dans lesquelles un dépositaire indépendant est actionnaire .

Une entreprise dont les clients (les éditeurs) sont aussi ses actionnaires exclusifs (les éditeurs directement ou via les messageries) ne peut plus être rentable dans une conjoncture difficile .

Nous sommes aujourd' hui au pied du mur , puisque certains acteurs n'ont pas pû se réformer suffisamment rapidement , et leur faiblesse fait trembler la filière toute entiere . La transition vers un nouveau schéma ne peut plus se faire selon la manière souhaitable "au fil de l'eau" comme il était jusqu'alors prévu , mais dans l'urgence , balayant d'un coup de crayon plusieurs années d'investissement financier et d'efforts de nos équipes .

Cette transition qui devra se faire "sous contrainte de temps" devra s'accompagner de mesures d'incitation pour les dépôts "rattachés" :

- > évaluation des affaires d'après la formule RICOL en tenant compte des synergies de rattachement
- > prime d'incitation au départ
- > indemnisation pour les investissements non amortis (bâtiment par exemple)
- > propositions de reclassement des équipes des dépôts rattachés
- > reconversion vers un nouveau dépôt pour les dépositaires volontaires

Bruno BARBE

Annexe 17 - Contribution de M. Dominique BILLARD, Diffusion agenaise de presse , dépositaire de presse d'Agen

CSMP
Secrétariat permanent
Consultation publique
99 bd Malesherbes 75008 PARIS

Foulayronnes, le 16 Juillet 2012

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre projet "Kurt Salmon 2015" et après une analyse approfondie et malgré la détection de certaines anomalies, nous adhérons à l'idée d'expansion de notre zone de distribution pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la Presse Quotidienne Régionale de notre secteur s'est récemment tournée vers la Diffusion Agenaise de Presse pour nous confier la distribution de leurs titres sur les départements du Lot, du Tarn-et-Garonne, du Gers, de la Dordogne sud et bien entendu du Lot-et-Garonne (voir Annexe 1). Les groupes de presse, Dépêche du Midi et Sud-Ouest, nous connaissent bien et savent qu'ils peuvent compter sur notre fiabilité et notre sérieux, autant en ce qui concerne les horaires de livraison, que sur le réglage et le suivi commercial de leurs titres. Pour ce faire, des plateformes sur les villes de Auch, Cahors et Montauban seront mises en place pour améliorer la qualité de la distribution. De plus, le regroupement de la distribution des titres nationaux et régionaux permettra de réaliser une économie substantielle sur les frais logistiques.

Nous avons développé depuis plus de 15 ans une offre complète de diversification hors presse adaptée et appréciée par nos diffuseurs pour la qualité de notre service et pour notre grande réactivité. Par conséquent l'extension de notre secteur géographique est un enjeu vital pour le développement futur de cette activité complémentaire non négligeable.

C'est pourquoi nous nous portons candidat pour rattacher les dépôts de :

Condom - Montauban - Cahors - Bergerac
(voir Annexe 2)

Notre proposition de rattachement va dans le sens d'une amélioration de votre projet "Kurt Salmon 2015" en rajoutant quelques secteurs de distribution dans un souci de viabilité financière et de cohérence logistique.

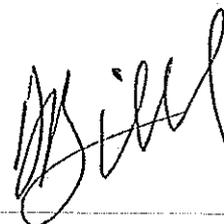
Il faut noter qu'au cours des deux dernières décennies nous avons acquis une solide expérience au niveau des rattachements tant pour la presse nationale que pour la presse quotidienne régionale (les deux derniers : Marmande et Fumel en 2003 : national/PQR/portage).

A ce jour, la Diffusion Agenaise de Presse a les capacités financières, logistiques et matérielles de réaliser ce projet sous réserve de la valorisation des différents dépôts. En effet nous remplissons quotidiennement l'ensemble du cahier des charges sur des livraisons à plus de 95 Km de notre dépôt. De plus, nous venons de débiter une étude pour la création d'un centre d'impression numérique pour les quotidiens nationaux sur Agen à l'horizon 2015. Cela nous permettra d'étendre encore notre rayon d'action tout en livrant les points de vente avant ouverture.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération notre demande.

Dans l'attente d'une suite positive à notre demande, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Dominique Billard



DIFFUSION AGENAISE DE PRESSE

2 Rue des Métiers - Zac Village d'Entreprises - 47510 FOULAYRONNES

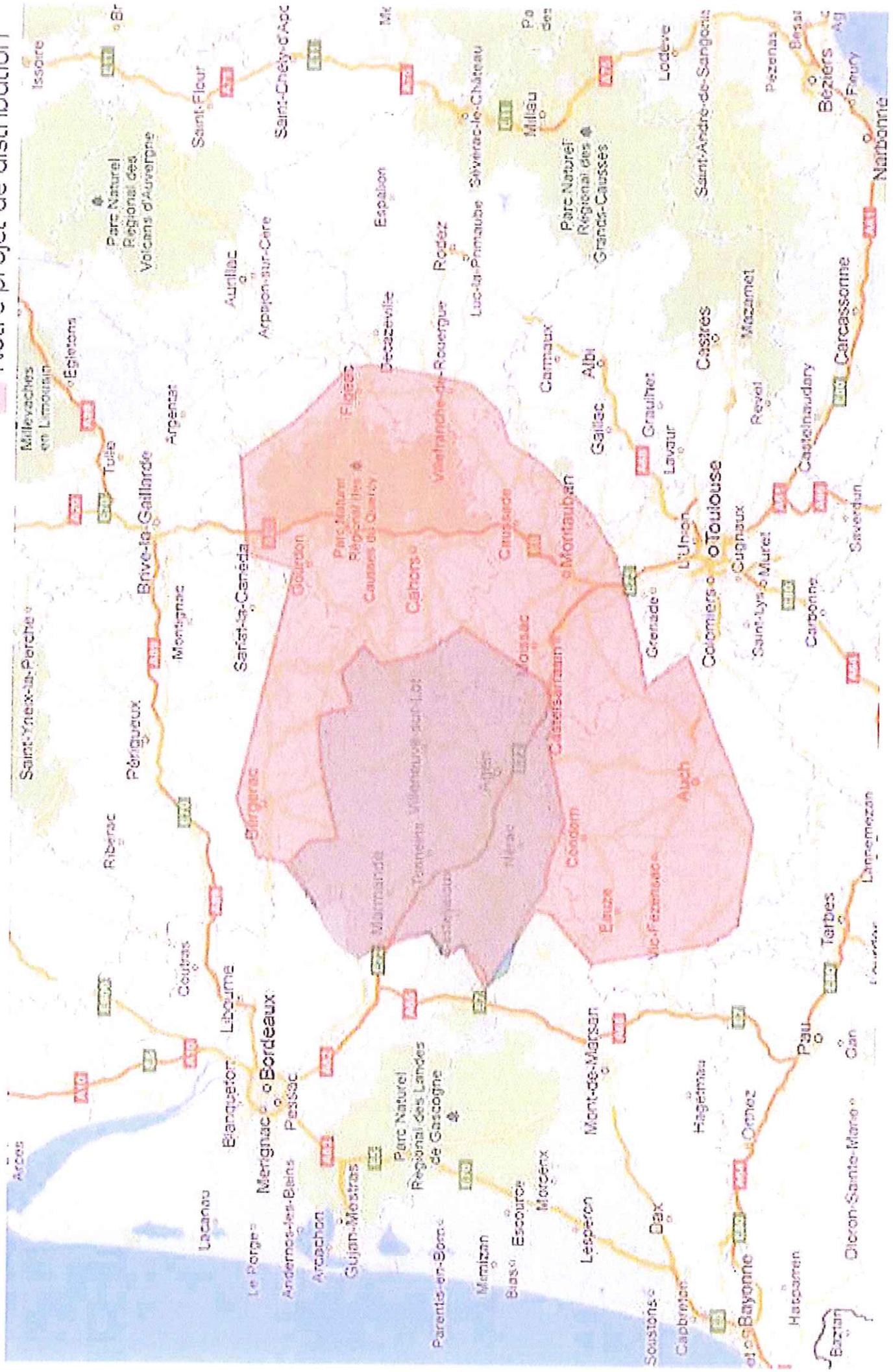
Tél. 05 53 48 01 01 • Fax 05 53 47 69 82 • E-mail : DAP47@wanadoo.fr

SAS au capital de 100 000 € - APE 4510 Z - Siret 328 319 791 RCS AGEN - TVA FR 121 783 48 791

Annexe 2

Carte du projet de distribution

- Zone de distribution actuelle
- Notre projet de distribution



**Annexe 18 - Contribution de M. Jean SARRAND, SAS Presse des Vallées,
dépositaire de presse d'Annemasse**



SAS PRESSE DES VALLEES
10 RUE DE LA CORNE D'ABONDANCE
VILLAGE ENTREPRISES
74100 VILLE LA GRAND
Tél: 04.50.87.66.66
Fax: 04.50.87.66.67

DOSSIER :

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DES DEPOSITAIRES DE PRESSE

AUTEUR :

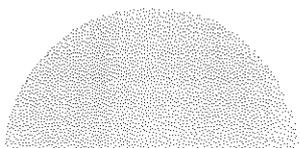
SARRAND Jean

QUALITE :

Dépositaire

COORDONNEES :

**DEPÔT D'ANNEMASSE
NIM : 0740068**





SAS PRESSE DES VALLEES
10 RUE DE LA CORNE D'ABONDANCE
VILLAGE ENTREPRISES
74100 VILLE LA GRAND
Tél : 04.50.87.66.66
Fax : 04.50.87.66.67

Messieurs,

Je tiens par la présente à vous faire part d'un certains nombres d'observations et d'anomalies sur l'actualisation du schéma directeur du réseau presse de niveau 2.

SECTEUR HAUTE-SAVOIE :

1^èrement : Dans le projet de la plate forme Annemasse-Annecy, la globalité des communes de l'ancien dépôt de Passy est reprise par la plateforme d'Albertville. Permettez moi d'être surpris et en désaccord total avec cette configuration.

- En effet, voila 14 mois le Conseil Supérieur des Messageries de Presse avait reçu 3 dossiers de candidature de ce dépôt, la Commission Du Réseau a validé le dossier de rattachement dans sa globalité au dépôt d'Annemasse

2^èment : Dans ce même projet, le détachement des communes Bonneville, Cluses, Vallée de l'Arve, sur la plate forme d'Annemasse me parait logique, du fait qu'actuellement nous traversons quotidiennement cette zone.

3^èment : La cohérence veut que la plate forme d'Annemasse en lui rattachant la zone de distribution de la vallée de l'Arve conserve la zone de distribution de Passy, axe : autoroute A40, ce qui engendrerait des économies sur les coûts logistiques et des horaires de livraison adaptés chez les diffuseurs.

SECTEUR JURA :

Je ne suis pas d'accord de rattacher les 5 points de vente du Jura.

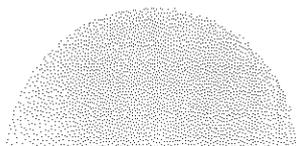
Mon point de vente le plus proche (Gex) est à 40 kms et le franchissement du col de la faucille en hiver est régulièrement impraticable tôt le matin.

La plate forme de Lons le Saunier, en desservant la commune de Morez, est à environ 10 kms, du principal diffuseur (Les Rousses) et sans aucun col à franchir.

En espérant, que toutes ces remarques seront bien prises en compte dans la finalisation du plan, je vous remercie d'avoir porté attention à ce document.

Cordialement,

Jean SARRAND,
Dépositaire



**Annexe 19 - Contribution de M. Philippe DERVILLE, SAS Sodipresse,
dépositaire de presse de Valenciennes**

SAS SODIPRESSE
Dépôt de Presse de Valenciennes
Parc d'Activité Aéroport Est
Rue Louis Dacquin BT 900
59309 Valenciennes cedex

Conseil Supérieur des Messageries de Presse
Secrétariat Permanent
Consultation Publique
Actualisation du schéma directeur du réseau des dépositaires de presse
99 Boulevard Malesherbes 75008 Paris

Valenciennes le lundi 9 juillet 2012

Objet : observations sur la mesure envisagée.
Transmis par email et L.R.A.R

Signataire : Monsieur Philippe DERVILLE
Dépositaire de Presse de Valenciennes

Dépôt de Valenciennes : CA 15 Millions € (hors PQH et Diversification)
132 communes desservies, 534.518 habitants
240 Diffuseurs + 45 spécifiques PQH = 285 diffuseurs
12 Tournées de livraison pour 1480 Km /jour

Observations :

Le dépôt de Valenciennes s'est inscrit dans le schéma directeur 2009 en proposant à la Commission Du Réseau un dossier de rattachement du dépôt de Maubeuge (dossier présentant également un plan de financement sur plusieurs années), après accord de celle-ci lors de la commission d'Octobre 2011, le dépôt a donc investi pour ce rachat et la modernisation de son outil de travail.

Le schéma directeur proposé par Kurt –Salmon supprime le dépôt de Valenciennes pour l'éclater sur les dépôts de Douai –Saint Quentin –Lille. Outre le fait que ce plan ne tient aucun compte des efforts et investissements effectués par le dépôt de Valenciennes pour restructurer le niveau 2 et des moyens commerciaux mis en œuvre pour le niveau 3, il existe de nombreuses anomalies.

Pour exemples :

toute l'agglomération Valenciennes soit 11 communes serait desservie par Douai alors que Valenciennes intra muros serait livré par Saint-Quentin, hors il faut obligatoirement traverser Valenciennes pour livrer la périphérie Est

Le Relay de Valenciennes doit impérativement être livré avant 5h- ce qui est impossible de Saint-Quentin.

	distances de vitry en Artois	du depot de Valenciennes	de saint-Quentin
Aulnoye lez Valenciennes	52	9	
Haulchin	46	4	
Marly	54	10	
Maing	49	6	
Onnaing	10	10	
prouvy	48	2	
Querenaing	58	13	
Saint Saulve	55	16	
La sentinelle	49	4	
Trith Saint Leger	51	7	
Thiant	47	7	
Valenciennes	52	8	83
Relay	52	8	83

L'arrivée sur zone de livraison (sans aucun arrêt) est entre 44 et 58 minutes en provenance de Vitry en Artois (Douai), alors que du dépôt de Valenciennes elle était entre 4 et 12 minutes.

Le Denaisis comprend 7 communes et serait livré par Douai sauf la commune de Petite - Foret qui est en son centre (et qui est obligatoirement traversée) ne contient qu'un seul point de vente : Hypermarché AUCHAN pour un CA de 800.000 euros qui serait livré par LILLE.

Le secteur de Maubeuge et de La Sambre sera partagé sur Douai et Saint-Quentin.

Douai desservirait les communes de la Sambre frontalières avec la Belgique soit à 102 km et 1h 45 mn de son point de départ.

	Distances de vitry en Artois	Du depot de Valenciennes
Cousorle	102	57
Gognies chaussée	88	41
Feignies	82	38
ferriere la grande	90	47
jeumont	98	53
louvroil	90	45
marpent	95	51
maubeuge	86	42
recquignies	93	48
rousies	89	46

L'arrivée sur zone de livraison (sans aucun arrêt) est au minimum à 1h 15 au départ de Vitry en Artois (Douai), au lieu de 40 mn du dépôt de Valenciennes.

En contrepartie il est logique que le département de l'Aisne soit rattacher au dépôt de Saint-Quentin (kilométrage et horaires plus adaptés).

Le Nord Est de la zone de chalandise de Saint-Quentin aurait put être transféré sur le dépôt de Valenciennes, qui lui est beaucoup plus proche.

La zone la plus à l'est du dépôt de valenciennes se trouve à 50 km, alors qu'elle sera à 118 km du dépôt de St Quentin.

	Distances de Saint Quentin	Du depot de Valenciennes
Ferriere la petite	118km - 1h17	50 km - 40mn
Aulnoye Aymeries	70 km - 1h21mn	41 km - 45 mn
Felleries	72 km - 1h12 mn	52 km - 48mn

Le dépôt de Valenciennes s'était positionné dans la partie Sud-Est du département du Nord, au centre de sa zone de chalandise, afin d'avoir une efficacité économique et commerciale la meilleure pour tous les acteurs de la profession, sa disparition devrait voir une forte dégradation des horaires de livraisons du niveau 3.

Philippe DERVILLE

**Annexe 20 - Contribution de M. Mathieu USAN, SAS Armor Distripresse,
dépositaire de presse de Saint-Brieuc**

CONTRIBUTIONS
SUR LES MESURES ENVISAGÉES
DE L'ACTUALISATION
DU SCHÉMA DIRECTEUR
DES DÉPOSITAIRES DE PRESSE

par

Mathieu USAN,
Dépositaire de Presse à Saint-Brieuc (22)

S.A.S. ARMOR DISTRIPRESSE
Zone aéroportuaire
22440 TREMSUON
Tél. : 02.96.76.76.70 – fax : 02.96.76.76.71
RCS St-Brieuc 378 506 570

Préambule

A l'attention des membres du Conseil Supérieur des Messageries de Presse

Suite à la publication du rapport de synthèse du cabinet Kurt Salmon, je vous prie de trouver ci-dessous mes analyses et observations quant aux évolutions qui devraient intervenir sur la zone de distribution qui m'a été confiée.

Cette réflexion se décompose de la manière suivante :

1°/ Rattachements de points de ventes des plateformes de St-Malo, Rennes et Vannes

- a- 1^{ère} analyse
- b- 2^{ème} analyse

2°/ Détachements de points de ventes vers les plateformes de Quimper et Brest

- a- 1^{ère} analyse
- b- 2^{ème} analyse

3°/ Mandat regroupant 2 plateformes : St-Brieuc + Brest

4°/ Synthèse

1°/ rattachements de points de ventes des plateformes de St-Malo, Rennes et Vannes

a- 1^{ère} analyse

Communes concernées :

- Matignon (22)
- St-Cast-le-Guildo (22)
- Notre-Dame-du-Guildo (22)
- St-Jacut-de-la-Mer (22)
- Ploubalay (22)
- Lancieux (22)
- St-Briac s/Mer (35)
- St-Lunaire (35)
- Ploubalay (22)
- Créhen (22)
- Plancoët (22)

Le rattachement de ces communes sur la zone du dépôt de St-Brieuc est cohérent et générerait un chiffre d'affaires de 1.500.000 €/an !

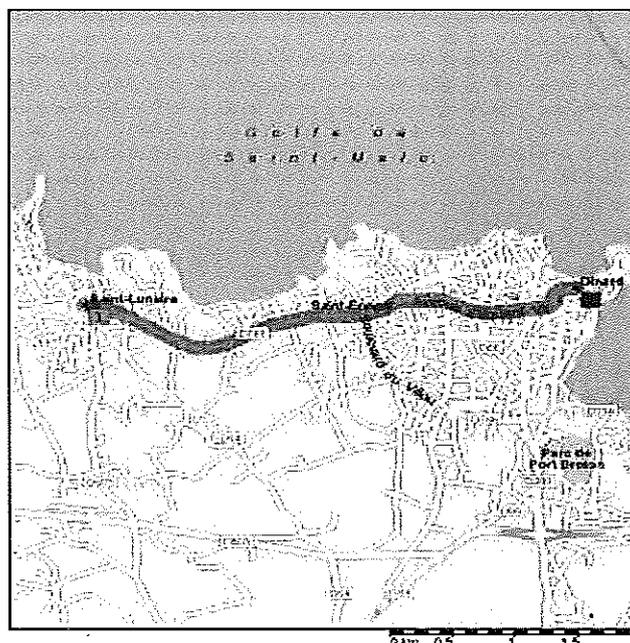
L'approvisionnement sur cette partie de secteur serait réalisé dans des conditions optimales :

- le point de vente le plus éloigné se situe à 70 km. du dépôt (St-Lunaire)
- dernier point de vente livré (Plancoët) environ deux heures après le départ du véhicule depuis le dépôt, soit une livraison avant 07h00

Questions :

La ville de Dinard ne devrait-elle pas être également rattachée sur la plateforme de St-Brieuc, plus proche que Rennes ? Et vu la proximité avec la dernière commune limitrophe livrée (St-Lunaire), distante de 4 km. ? (cf. carte ci-dessous)

De plus, desservir la ville de Dinard depuis Rennes impose un passage par le barrage de la Rance, qui en cas de fermeture engendre une perte de temps considérable (env. 1h) pour livrer les points de vente dans de bonnes conditions.



b- 2^{ème} analyse

Communes concernées :

- Corseul (22)
- Jugon-les-Lacs (22)
- Plénée-Jugon (22)
- Merdrignac (22)
- St-Gérand (56)

Les détours nécessaires à la livraison de ces communes seraient générateurs de dégradation horaires et de surcoûts kilométriques : 25.000 km annuels supplémentaires.

La SAD de Rennes ainsi que le dépôt de Vannes seraient, à mon sens, plus disposés à livrer les points de ventes de ces communes (Courseul, Jugon-les-Lacs, Plénée-Jugon et Merdrignac pour Rennes / St-Gérand pour Vannes) dans de meilleures conditions et sans détours, vu la proximité de ces communes avec les communes livrées par Rennes que seraient et sont respectivement Dinan, Plélan-le-Petit, St-Launeuc, et Pontivy pour Vannes.

2°/ détachements de points de ventes vers les plateformes de Quimper et Brest

a- 1^{ère} analyse

Communes concernées :

- Glomel (22)
- Maël-Carhaix (22)
- Carhaix-Plouguer (29)

Les détachements de ces communes vers le dépôt de Quimper apportent les observations suivantes :

D'une part, la distance de ces communes entre les plateformes de St-Brieuc et Quimper sont identiques (Carhaix-Plouguer, Glomel), voire moindres (Maël-Carhaix).

Aussi, et afin de livrer la commune de Callac, notre véhicule, après livraison de la commune de Rostronen, ne peut éviter de passer par Carhaix pour livrer Callac.

D'autre part, le transfert de ces points de ventes vers le dépôt de Quimper entrainerait pour notre société une perte de chiffre d'affaires de 597.000 €/an, sans économie de transport !

b- 2^{ème} analyse

Communes concernées :

- Poullaouen (29)
- Huelgoat (29)
- Guerlesquin (29)
- Plougonven (29)
- Plourin-les-Morlaix (29)
- Plouigneau (29)
- Plouezoc'h (29)
- Plougasnou (29)
- Lanmeur (29)
- Guiamec (29)
- Locquirec (29)
- Plestin-les-Grèves (22)

Les différences de distances d'acheminement entre les plateformes de St-Brieuc et Brest vers ces communes apportent les observations suivantes :

Le rapport de synthèse du cabinet Kurt Salmon préconise dans l'annexe à la proposition d'actualisation du schéma directeur du niveau 2 le rattachement des communes ci-dessus citées vers la plateforme de Brest.

Toujours dans cette même synthèse, et tel que mentionné en *Figure 18*, page 16, (*Liste des mandats regroupant deux plateformes ou plus*), il est préconisé un regroupement « *St-Brieuc + Brest* ».

Questions :

Quel est l'intérêt du détachement de ces communes vers la plateforme de Brest, sachant que :

- ces communes sont à quasi équidistance entre les 2 plateformes ?
- A terme, la plateforme de St-Brieuc serait amenée à gérer celle de Brest ? (ventes de points de vente pour rachats ensuite ???)

La perte de CA pour le dépôt de St-Brieuc s'évaluerait, pendant cette transition (*quels délais ?*), à 1.150.000 €/an !

3°/ Mandat regroupant 2 plateformes : St-Brieuc + Brest

La préconisation du regroupement des 2 mandats des plateformes de St-Brieuc et Brest en 1 seul mandat, au profit de St-Brieuc, me semble cohérente.

Il est tout à fait concevable qu'une préparation, en amont, des marchandises à destination du réseau de Brest se fasse depuis la plateforme de St-Brieuc.

L'acheminement des marchandises préparées vers la plateforme de Brest se ferait dans un espace temps d'environ 1 heure (*temps nécessaire pour parcourir les 114 km. séparant les 2 plateformes existantes*).

4°/ Synthèse

Après analyse en détails des préconisations du schéma directeur concernant la plateforme de St-Brieuc, les différents rattachements et détachements de points de vente préconisés engendreraient pour le dépôt de St-Brieuc une **perte de CA de 250.000 €/an (avant l'éventuel regroupement des 2 mandats)**.

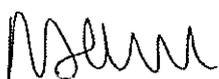
Parmi les différents points développés précédemment, mes observations sont donc les suivantes ;

- **Rattacher la commune de Dinard à la plateforme de St-Brieuc** (en plus des communes de Matignon, St-Cast-le-Guildo, Notre-Dame-du-Guildo, St-Jacut-de-la-Mer, Ploubalay, Lancieux, St-Briac s/Mer, St-Lunaire, Ploubalay, Créhen et Plancoët)
- Maintenir la commune de St-Gérand sur la plateforme de Vannes
- Maintenir les communes de Merdrignac, Plénée-Jugon, Jugon-les-Lacs à la plateforme de Rennes
- Détacher la commune de Corseul à la plateforme de Rennes
- Maintenir à la plateforme de St-Brieuc les communes de Glomel, Maël-Carhaix, Carhaix-Plouguer, Poullaouen Huelgoat, Guerlesquin, Plougouven, Plourin-les-Morlaix, Plouigneau, Plouezoc'h, Plougasnou, Lanmeur, Guamec, Locquirec, Plestin-les-Grèves
- **Regrouper les mandats des plateformes de St-Brieuc et Brest au profit de St-Brieuc**

Par ailleurs, aucun calendrier n'est arrêté quant aux mesures envisagées par le cabinet Kurt Salmon ;

Les détachements et rattachements de points de ventes d'une zone vers une autre -dans le cas de leurs maintiens- se feraient-ils simultanément à l'éventuel regroupement logistique de plateformes ? Ou feraient-ils l'objet de deux phases distinctes ?

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces observations, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mathieu Usan,
Dépositaire de Presse – St-Brieuc

**Annexe 21 - Contribution de M. Michel DELFOUR, Figeac Presse Diffusion,
dépositaire de presse de Figeac**



PRESSE

DEPOT CENTRAL

FIGEAC PRESSE DIFFUSION - Michel DELFOUR

Z.I. DE L'AIGUILLE - 46100 FIGEAC - TEL:05.65.34.29.29 - FAX/05.65.34.73.26

FIGEAC le 12 Juillet 2012

E.mail:mdelfour@figeac.soliman.nmpp.fr - E.mail:camier@figeac.soliman.nmpp.fr

CONSEIL SUPERIEUR DES
MESSAGERIES DE PRESSE
M. LE PRESIDENT PHILIPPE ABREU
Secrétariat permanent
CONSULTATION PUBLIQUE
99 Boulevard Malhesberbes
75008 PARIS

Monsieur le Président

Dépositaire de Presse Nationale et Presse Quotidienne Régionale du réseau de Figeac depuis près de 40 années, je désire conforter mon réseau en rattachant le réseau d'Aurillac à mon organisation de vente.

Après avoir pris connaissance du rapport de synthèse du Cabinet Kurt Salmon, concernant l'actualisation du schéma directeur du réseau de niveau 2, je vous informe que je souhaite apporter ma contribution et vous faire part de ma candidature à la reprise du Réseau D'AURILLAC, actuellement en régie par le dépôt de CLERMONT FERRAND depuis quelques mois.

Cette candidature est à mon point de vue, pertinente, en raison de critères :

- Logistiques
- Economiques
- Commerciaux
- Financiers.

Mon expérience professionnelle dans ce métier et ma passion de la Presse me donnent les moyens de m'investir dans ce nouveau projet et répondre aux attentes de la profession pour une distribution équilibrée de la Presse.

Vous trouverez ci-joint tous les éléments qui, j'espère, retiendra toute votre attention.

Bien sincèrement

MICHEL DELFOUR
DEPOSITAIRE CENTRAL

**Annexe 22 - Contribution de M. Bruno MEUCLET, dépositaire de presse de
Douai**

MEUCLET bruno

Vitry en Artois le 12/07/2012

DEPOSITAIRE CENTRAL DE PRESSE DE DOUAI

82 ROUTE DE QUIERY

62490 VITRY EN ARTOIS

TEL 0321552086

Meuclet.bruno@orange.fr

CONTRIBUTION A L'ACTUALISATION DU SCHEMA
DIRECTEUR DU RESEAU DE NIVEAU2 faisant suite au
rapport du cabinet Kurt Salmon du 28/06/2012.

Monsieur le Secrétaire général du CSMP

Après avoir pris connaissance des données prospectives de l'analyse rapportée par le cabinet Kurt Salmon du 28/06/2012, je tenais à faire part au CSMP de quelques erreurs détectées de villes pour les localités associées à notre dépôt de DOUAI :

Les villes de : Etaples 62630-F Campagne les Hesdins 62870-F et Hesdin 62140-F sont à priori en erreur et devraient selon toute vraisemblance être rattachées au dépôt de Dunkerque qui livrerait déjà Montreuil.

Pour la partie EST du secteur prospectif du dépôt de Douai, il me semble qu'il y ait lieu de revoir le découpage des territoires envisagés, afin de recouvrer une homogénéité territoriale de mandats : c'est pourquoi je dois à ce stade, et compte tenu des investissements lourds potentiels, émettre des réserves sur cette partie du découpage prospectif.

Veillez agréer Monsieur le Secrétaire Général du CSMP l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Dépositaire Central de DOUAI,

Meuclet bruno

**Annexe 23 - Contribution de M. Guillaume BELLE, SAS Bresse Diffusion ,
dépositaire de presse de Bourg en Bresse**

Contribution à la consultation publique sur l'actualisation du schéma directeur du réseau des dépositaires de Presse.

Mr BELLE Guillaume

Dépositaire de Presse à Bourg en Bresse

Madame, Monsieur,

Dépositaire depuis 2004 sur le secteur de Bourg en Bresse, le dépôt dessert 200 marchands de journaux sur 123 communes réparties principalement sur l'Ain, le Jura, l'Isère et la Saône et Loire. La population desservie est de 287 264 habitants.

Suite à la lecture du rapport du cabinet Kurt Salmon, je vous transmets ma contribution qui s'articule en trois axes.

Dans un premier temps, je fais un constat des anomalies logistiques les plus flagrantes de ma zone de chalandise. Tenant compte de toutes les modifications qui ont été apportées.

Dans un deuxième temps, étude du nouveau secteur, pertinence logistique et commerciale.

Et pour finir, je me projette dans la base même de la lettre de mission du cabinet Kurt Salmon, la rationalisation de la distribution de la presse sur le N2 et la baisse de son coût, au niveau inter-région.

Je reste à votre disposition pour tout complément à cette contribution et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Guillaume Belle

ALLIANCE Bourg en Bresse

SAS Bresse Diffusion

52, Rue des prés de Brou

01 000 Bourg en Bresse

tél : 04 74 32 10 00

www.alliancedistribution.fr

guillaume.belle@alliancedistribution.fr



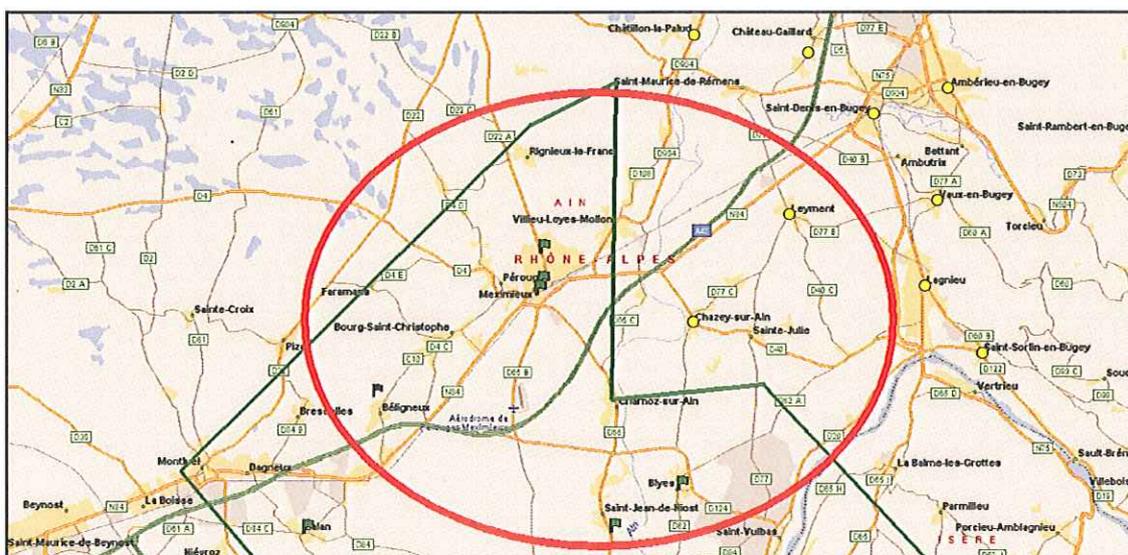
A. Constat des anomalies logistiques les plus flagrantes

1) Commune de Meximieux :

Aujourd'hui cette commune est desservie par le dépôt de Bourg en Bresse. Elle est logiquement, économiquement et administrativement tournée vers Bourg en Bresse. Meximieux est actuellement livrée entre 5H20et 5H35, dans de très bonnes conditions. Le premier diffuseur ouvre à 6H00 et **cette commune est plus proche de 4 kms du dépôt de Bourg en Bresse (34,5 kms)** que de la SAD de Lyon (Vénissieux) **(38,5 kms)**. La distance entre le dernier point de vente livré par Bourg en Bresse et Meximieux est de **6,3 kms**, alors que point de vente le plus proche de la SAD de Lyon se trouve, lui à **8,1 kms** (Béligneux).

Pour être précis et complet, en cas de transfert, le coût de traitement pour les éditeurs sera supérieur de 3 % à mon dépôt.

Dans ce cas, il n'y a donc pas de légitimité à effectuer un changement de desserte.



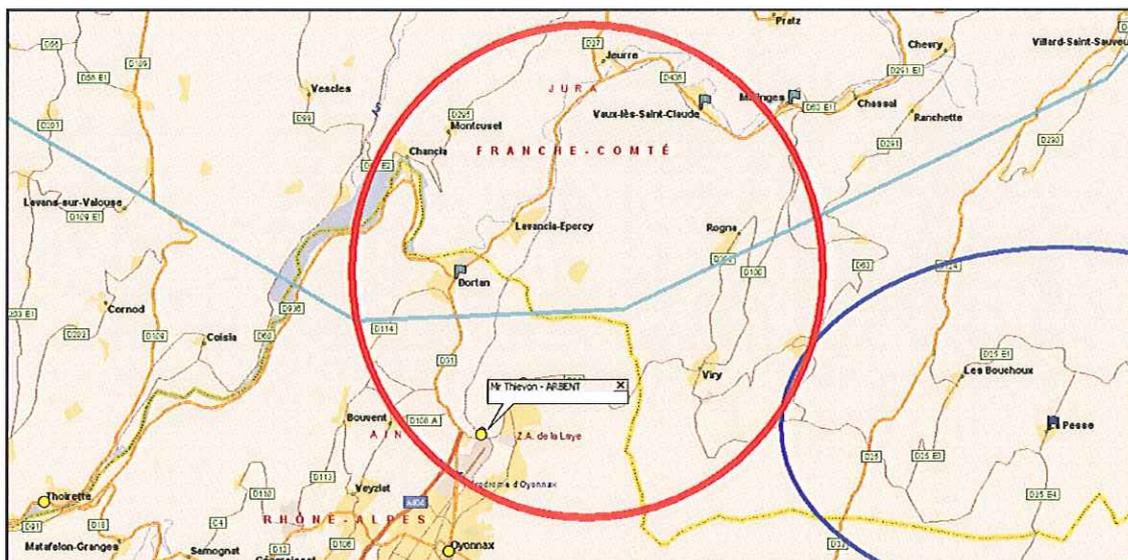
Légende des cartes :

-  Positionnement des dépôts de Presse
-  Réseau de Bourg en Bresse
-  Détachement de Bourg sur Annemasse
-  Détachement de Bourg sur Lyon
-  Détachement de Bourg sur Lons le Saunier
-  Détachement de Bourg sur Chambéry
-  Détachement de Villefranche sur Bourg
-  Réseau de Villefranche
-  Détachement de St Etienne sur Villefranche
-  Détachement de Lyon sur Villefranche
-  Détachement de Villefranche sur Chalon sur Saône
-  Détachement de Villefranche sur Roanne

2) Commune de Dortan :

Aujourd'hui cette commune est desservie par le dépôt de **Bourg en Bresse**. Elle est logiquement et économiquement tournée vers le département de l'Ain. La distance entre le dernier point de vente du secteur (Mr Thievon à Arbent) se trouve à **5,2kms** du point de vente de Mr Serre à Dortan. Dans le schéma du cabinet Kurt Salmon, cette commune est affectée sur le réseau de **Lons le Saunier**. La distance entre son dernier point de vente (Mme Bassignot à Vaux les Saint Claude) est de **9,7 kms**. De plus, après analyse logistique du secteur, la tournée de livraison devra rentrer par Dortan (route la plus courte pour le retour sur Bourg en Bresse).

A l'évidence, cette commune a mal été affectée.



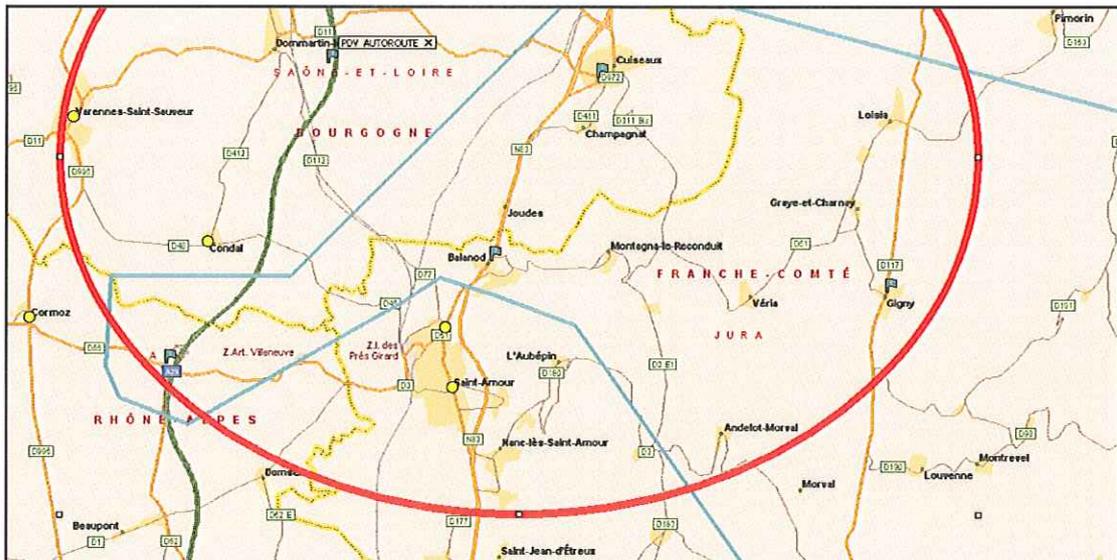
Légende des cartes :

-  Positionnement des dépôts de Presse
-  Réseau de Bourg en Bresse
-  Détachement de Bourg sur Annemasse
-  Détachement de Bourg sur Lyon
-  Détachement de Bourg sur Annecy
-  Détachement de Bourg sur Lons le Saunier
-  Détachement de Bourg sur Chambéry
-  Détachement de Villefranche sur Bourg
-  Réseau de Villefranche
-  Détachement de St Etienne sur Villefranche
-  Détachement de Roanne sur Villefranche
-  Détachement de Lyon sur Villefranche
-  Détachement de Villefranche sur Chalon sur Saône
-  Détachement de Villefranche sur Roanne

3) Commune de Balanod :

La commune de Balanod se trouve en périphérie de la ville de Saint Amour. La distance entre les deux grandes surfaces, Super U de St Amour et l'Intermarché de Balanod est de 800 mètres ! Dans le rapport Kurt Salmon, Balanod est desservie par Lons le Saunier qui va être obligé de réaliser un surcoût kilométrique minimal de 6,0 kms par rapport au dépôt de Bourg en Bresse. Mais compte tenu qu'il n'y a pas de cohérence non plus avec la commune suivante (Cuiseaux), le surcoût de transport passe de 6 kms à plus de 11kms.

Là aussi, la cartographie permet de mettre en évidence la mauvaise affectation de dépôt.



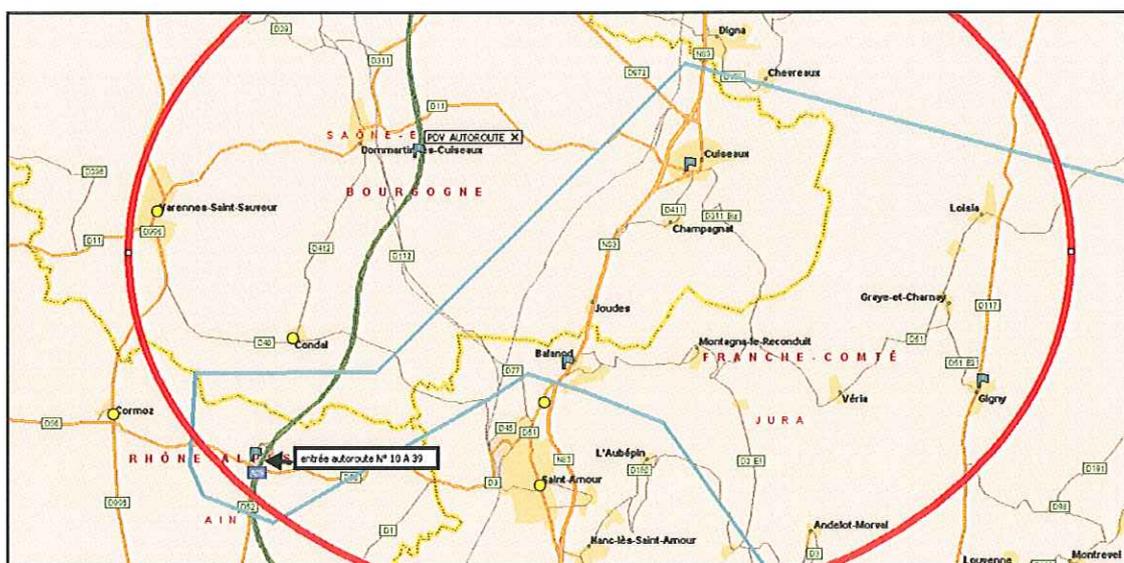
Légende des cartes :

-  Positionnement des dépôts de Presse
-  Réseau de Bourg en Bresse
-  Détachement de Bourg sur Annemasse
-  Détachement de Bourg sur Lyon
-  Détachement de Bourg sur Annecy
-  Détachement de Bourg sur Lons le Saunier
-  Détachement de Bourg sur Chambéry
-  Détachement de Villefranche sur Bourg
-  Réseau de Villefranche
-  Détachement de St Etienne sur Villefranche
-  Détachement de Roanne sur Villefranche
-  Détachement de Lyon sur Villefranche
-  Détachement de Villefranche sur Chalon sur Saône
-  Détachement de Villefranche sur Roanne

4) Commune de Dommartin lès Cuiseaux :

La commune de Dommartin lès Cuiseaux n'a pas de point de vente proprement dit. Il s'agit de deux diffuseurs positionnés sur l'autoroute A39. Et compte tenu de la difficulté de livraison, un accord existe avec les commerces de l'aire de repos et la société d'autoroute pour faciliter l'accès des livraisons. L'autoroute est gratuite pendant 45 minutes si l'on rentre et l'on sort par la même entrée. A savoir la N° 10 situé sur la commune de Beaupont (01270) desservie par Bourg en Bresse.

Dans ce cas précis, l'erreur d'affectation est juste due a la méconnaissance de cette spécificité locale. Elle n'en reste pas moins à signaler.



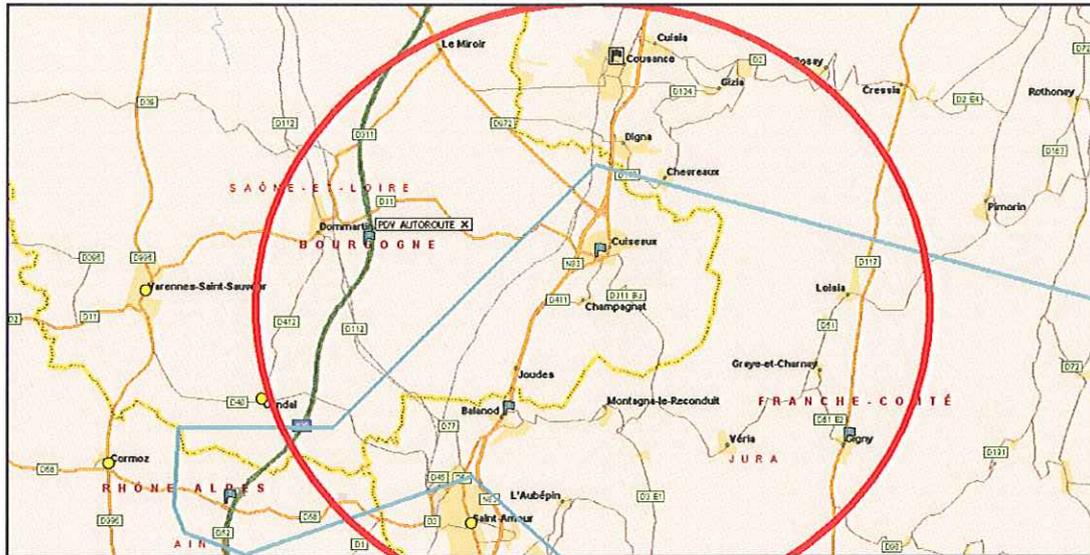
Légende des cartes :

-  Positionnement des dépôts de Presse
-  Réseau de Bourg en Bresse
-  Détachement de Bourg sur Lyon
-  Détachement de Bourg sur Annecy
-  Détachement de Bourg sur Lons le Saunier
-  Détachement de Bourg sur Chambéry
-  Détachement de Villefranche sur Bourg
-  Réseau de Villefranche
-  Détachement de St Etienne sur Villefranche
-  Détachement de Roanne sur Villefranche
-  Détachement de Lyon sur Villefranche
-  Détachement de Villefranche sur Chalon sur Saône
-  Détachement de Villefranche sur Roanne

5) Commune de Cuiseaux :

De même que Balanod, la commune de Cuiseaux n'a pas lieu d'être transférée sur Lons le Saunier. La distance entre son dernier diffuseur est de 5,2 kms, alors qu'il n'y a que 4,7kms avec le dernier client de Bourg en Bresse.

Même constat. Aucune cohérence logistique dans le changement de desserte, juste une augmentation des frais kilométriques.



Légende des cartes :

-  Positionnement des dépôts de Presse
-  Réseau de Bourg en Bresse
-  Détachement de Bourg sur Annemasse
-  Détachement de Bourg sur Lyon
-  Détachement de Bourg sur Annecy
-  Détachement de Bourg sur Lons le Saunier
-  Détachement de Bourg sur Chambéry
-  Détachement de Villefranche sur Bourg
-  Réseau de Villefranche
-  Détachement de St Etienne sur Villefranche
-  Détachement de Roanne sur Villefranche
-  Détachement de Lyon sur Villefranche
-  Détachement de Villefranche sur Chalon sur Saône
-  Détachement de Villefranche sur Roanne

B. Etude du nouveau secteur et des pertinences logistiques et commerciales.

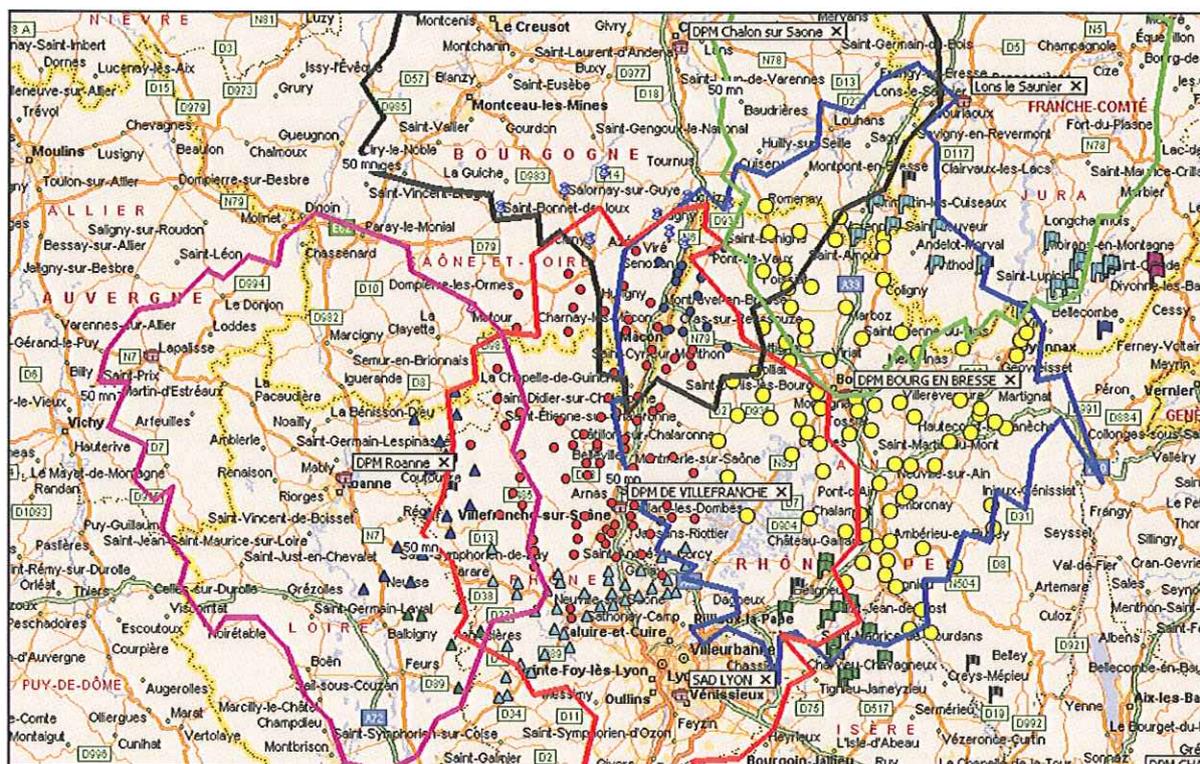
1) Constat de l'existant.

a. Pertinence logistique.

Afin de mieux comprendre, il est préférable de partir de l'existant.

Aujourd'hui, la zone de chalandise des dépôts est répartie de façon homogène autour de leur implantation. Les zones de chalandises sont réparties dans un périmètre, dit, zone de temps de conduite*, de 50 minutes. Pour mieux expliquer mon propos, j'ai représenté les zones de conduites des différents dépôts du secteur.

Ces zones font déjà apparaître les anomalies liées aux différents rattachements successifs. On peut faire ressortir sur la zone de Bourg en Bresse, le secteur de Saint Claude, rattaché début mai 2010 (drapeau bleu clair et violet sur la carte ci-dessous). Ce secteur n'a aucune cohérence logistique avec le dépôt de presse de Bourg en Bresse.



*Zone de temps de conduite : la zone de conduite est réalisée grâce au logiciel MapPoint. Elle dessine la limite maximum atteinte, à partir d'un point précis.

b. Pertinence commerciale

Dans les zones actuelles, la PQR (le Progrès) se distribue en propre. Par contre, les titres de PHR passent par les dépôts centraux depuis de nombreuses années.

- Voix de l'Ain
- Voix du Jura
- Le Patriote

Leurs zones de diffusion correspondent aux zones des dépôts actuels. Si je prends l'exemple du titre « La Voix de l'Ain », il couvre 97 % de leur diffusion « vente au numéro », avec trois dépôts de presse (Bourg en Bresse, Villefranche et Annemasse).

2) Evolution des zones de chalandises

a. Pertinence logistique.

Dans le nouveau schéma directeur du Niveau 2, comme je vous l'ai démontré en premier partie, de très nombreuses incohérences son apparues.

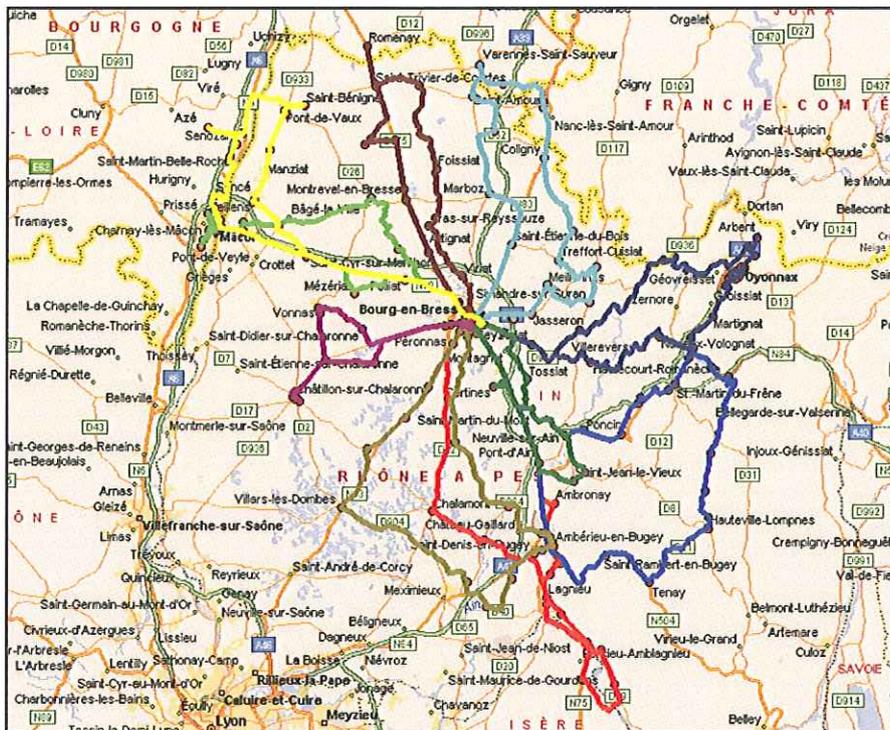
Mise en œuvre logistique sur la nouvelle zone de chalandise de Bourg en Bresse.

Aujourd'hui, le dépôt de Bourg en Bresse livre, tous les jours, 200 diffuseurs repartis sur 9 tournées. Cela représente, environ, 1 300 kms parcourus chaque jour. Le déficit transport sur mon secteur sera d'environ **150 000 €** à la fin de l'année. Ce déficit est financé uniquement par le dépôt de Bourg en Bresse !

Demain (« après amélioration du taux de service » cf. rapport Kurt Salmon), pour effectuer la livraison de la nouvelle zone de chalandise, il me faudra rajouter une tournée supplémentaire. D'après TourSolver*, et en supposant que les diffuseurs rattachés n'ouvrent pas avant à 7h30 du matin (chose improbable), je n'arrive pas livrer tous les diffuseurs avant leur heure d'ouverture (31 diffuseurs) ! Effectivement, le nombre de kilomètre réalisés est moindre (1 100 kms environ), mais il oblige à mettre des moyens plus importants (un camion). Soit 10 tournées au global, ne nous permettant pas de respecter la qualité de service voulue.

Conclusion, pour la partie logistique, une augmentation du coût brut de transport et une dégradation de la qualité de service. A moins de rajouter, encore, un véhicule.....

**TourSolver : outil d'analyse et de constitution de tournée logique et optimisé.*



Dans le nouveau schéma, ci-dessus, il ne faut pas moins de 10 camions et 1 100 kms de tournées pour effectuer une qualité moyenne avec 31 diffuseurs livrés après leur heure d'ouverture.

b. Pertinence commerciale

Dans le nouveau schéma, on ne retrouve pas de pertinence commerciale pour les titres de PHR.

Pour garder mon exemple sur le titre « Voie de l'Ain », l'éditeur devra, pour arriver au même taux (97%) de couverture de « vente au numéro », livrer :

1. le dépôt de Bourg en Bresse
2. le dépôt de Villefranche sur Saône
3. la SAD de Lyon
4. le dépôt de Chambéry
5. le dépôt de Lons le Saunier
6. le dépôt de Chalon sur Saône
7. le dépôt d'Annecy
8. le dépôt d'Annemasse

Huit dépôts de Presse pour la livraison d'un seul titre, à la place de trois à l'origine.

C. Etude et évolution stratégique des zones.

1) Zone de Bourg en Bresse et Villefranche sur Saône

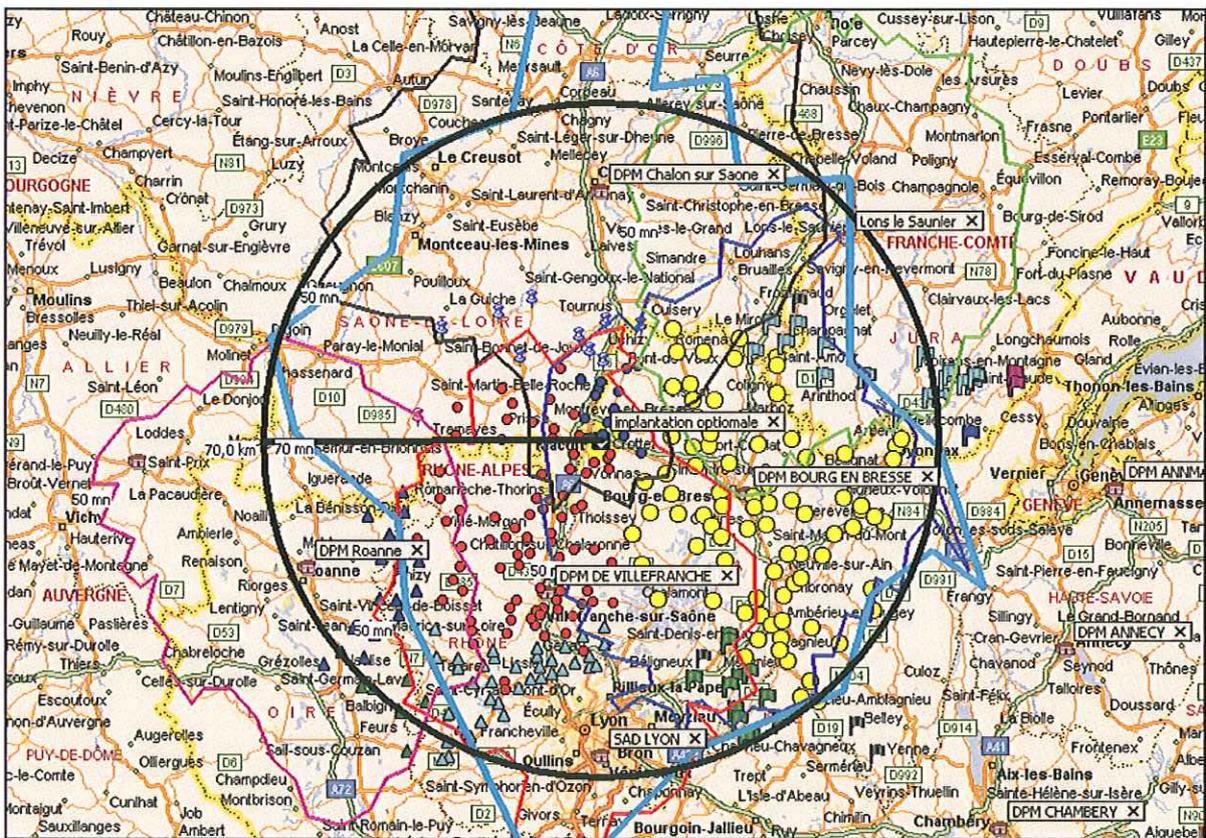
Dans le cadre du rapport Kurt Salomon, il est évoqué la pertinence logistique. En élevant un peu le débat et en interrogeant les principaux acteurs du secteur, à savoir les depositaires, on pourrait optimiser de façon rationnelle les secteurs.

Pour ma zone de chalandise et en partant du constat de rapport Kurt Salmon.

Le rapport donne un mandat sur deux plates formes (Bourg en Bresse et Villefranche sur Saône) avec deux batiments d'exploitation. Ce qui ne générera aucune économie.

Par contre, si l'on déplaçait les deux dépôts sur une seule plate forme, mieux implantée dans sa zone de chalandise, on réaliserait de vrais économies de structure. Cf. le schéma ci-dessous.

Le point optimum se trouverait au environ de Mâcon. Il permettrait de couvrir entièrement la zone des deux plates formes. Le cercle noir représente la distance de 70 kms autour du point optimum et la forme bleu ciel correspond à la zone de temps de conduite du point optimum. On peut alors constater que les deux secteurs de Bourg en Bresse et de Villefranche sur Saône sont couverts et même au delà.



2) Zone inter-région

En gardant le même principe, une zone de temps de conduite de 70 minutes et un périmètre de 70 kms, et que l'on l'applique au secteur ci-dessous, on constate que le nombre de dépôts peut encore être optimisé.

- Au delà de cette distance, il est difficile de livrer avant l'ouverture des magasins.
- Au delà de 500 clients sur un dépôt, il devient difficile de garder une gestion de proximité.
- Dans cette approche, il reste évident que le coût de livraison devra être couvert par le système (éditeurs, messageries, diffuseurs, communes, région, état,...).

